

Intitulé du diplôme		Master 1 Droit notarial 2026-2027																	
Composante(s) concernées		DSEG																	
Nombre de redoublements autorisés pour l'année		visée : 0																	
Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Session 1		Session 2		Paramétrage APOGEE						
											Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report
	SE	SEMESTRE 7																	
	CHOI	ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS S7																	
	EC	Philosophie du Droit			ET	écrit	1	1h						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Droit et littérature			ET	écrit	1	1h						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Histoire de la diplomatie			ET	écrit	1	2h						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Initiation à la comptabilité			ET	écrit	1	1h						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Mutations contemporaines du droit			ET	écrit	1	2h						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	International european and comparative law issues			ET	oral	1	15' sans prépa						bonus +0 à +0,5	non			non	
	UE	UE DROIT DU PATRIMOINE 1	10	10	CC														
	EC	Droit des successions		1	EA	écrit	1	2h00											
	EC	Régimes matrimoniaux		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Droit de la dépendance		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Approfondissement																	
	UE	UE DROIT DES CONTRATS	10	10	CC														
	EC	Droit de la consommation		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Droit des assurances		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Droit international privé		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Approfondissement																	
	UE	UE PROFESSIONNALISANTE	6	6	CC														
	EC	Droit et pratique de la vente immobilière		1	EA	écrit	1	2h00											
	EC	Rhétorique (Analyser - argumenter - présenter).		1	CC	1 écrit et 1 oral (même coefficient)	2	1h00 (écrit) et 30 mn (15 mn préparation et 15 mn passage) pour l'oral											
	UE	UE LANGUE VIVANTE DROIT SEMESTRE 7	4	4															
	EC	Choix de langue																	
	EC	Anglais S7 Droit Notarial Nancy																	
	EC	Allemand S7 Droit Notarial Nancy																	
	EC	Italien S7 Droit Notarial Nancy																	
	EC	Espagnol S7 Droit Notarial Nancy																	
	SE	SEMESTRE 8																	
	CHOI	ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS S8																	
	EC	Comptabilité approfondie			ET	écrit	1	1h						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Projet collectif tuteuré			ET	remise de projet	1	-						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Stage et rapport			ET	remise de rapport	1	-						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Initiation à la recherche			ET	remise de mémoire	1	-						bonus +0 à +0,5	non			non	
	EC	Comparative public Authorities law			ET	oral	1	15' sans prépa						bonus +0 à +0,5	non			non	
	UE	UE DROIT DU PATRIMOINE 2	10	10	CC														
	EC	Droit des sûretés		1	EA	écrit	1	2h00											
	EC	Procédures collectives		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Ingénierie patrimoniale		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Approfondissement																	
	UE	UE DROIT IMMOBILIER	10	10	CC														
	EC	Baux immobiliers		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Urbanisme et environnement		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Construction et copropriété		1	EA	écrit	1	2h00											
	EC	Approfondissement																	
	UE	UE PROFESSIONNALISANTE	6	6	CC														
	EC	Droit fiscal notarial		1	ET	écrit	1	2h00											
	EC	Pratique notariale		2	CC	1 oral et 1 écrit (même coefficient)	2	30 mn (15 mn préparation et 15 mn passage) pour l'oral et 1h00 (écrit)											
	UE	UE LANGUE VIVANTE SEMESTRE 8 DROIT NOTARIAL NANCY	4	4															
	EC	Choix de langue																	
	EC	Anglais S8 Droit Notarial Nancy																	
	EC	Allemand S8 Droit Notarial Nancy																	
	EC	Italien S8 Droit Notarial Nancy																	
	EC	Espagnol S8 Droit Notarial Nancy																	
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																			
Bloc compétences caractéristiques Semestre 7					bloc devant être validé pour permettre la validation du semestre et de l'année														
		UE Droit du patrimoine 1																	
		UE Droit des contrats																	
		UE Professionnalisante																	
Bloc compétences caractéristiques Semestre 8					bloc devant être validé pour permettre la validation du semestre et de l'année														
		UE droit du patrimoine 2																	
		UE Droit immobilier																	
		UE professionnalisante																	

Le semestre est validé lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 pour la moyenne des unités du semestre ET lorsqu'il obtient au moins 10/20 pour la moyenne des unités du bloc de compétence caractéristique.
A défaut, les 30 ECTS du semestre ne sont pas attribués. Seules les UE ayant atteint 10/20 sont capitalisées.
L'année est validée lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 pour la moyenne compensée des semestres ET lorsqu'il obtient au moins 10/20 en moyenne dans chacun des blocs de compétence caractéristiques de chacun des semestres.

Dispositions particulières
La compensation est annuelle.

Liste limitative des bonus pouvant être octroyés :
Bonus semestriel
Stage : sous réserve de production d'un rapport de stage validé par le responsable du stage et d'assiduité confirmée au stage, une note est attribuée au vu de la qualité de l'évaluation par le maître de stage et du rapport, qui entraîne une majoration de la moyenne semestrielle (+0,1 pour une note de 10 à 11,99, +0,2 : de 12 à 13,99, +0,3 : de 14 à 15,99, +0,4 : de 16 à 17,99, +0,5 : de 18 à 20).
Initiation à la recherche : sous réserve de production d'un mémoire de recherche, dirigé et noté par un enseignant chercheur une note est attribuée au vu de la qualité de l'évaluation par le maître de stage et du rapport, qui entraîne une majoration de la moyenne semestrielle (+0,1 pour une note de 10 à 11,99, +0,2 : de 12 à 13,99, +0,3 : de 14 à 15,99, +0,4 : de 16 à 17,99, +0,5 : de 18 à 20).
Bonus annuel B2E :
L'attribution d'un bonus de points égal ou inférieur à 5% des points nécessaires à la validation de l'année pour motif « d'engagement étudiant » est possible, sur décision du jury, conformément aux dispositions du relevé d'avis joint validé par les conseils de l'établissement.
Le bonus ne peut être ajouté qu'à une moyenne annuelle égale à 10.